



Le pirate de l'Égypte antique

publié le 22/03/2013

L'énigme du vendredi 22 mars 2013 pour les élèves de sixième et de cinquième

Descriptif :

Énoncé de l'énigme du vendredi 22 mars 2013 pour les élèves de sixième et de cinquième.

Les égyptiens n'utilisaient que des fractions dont le numérateur valait 1.

Le capitaine d'un bateau pirate de l'Égypte antique exige donc que le partage du butin après un pillage attribue toujours aux membres de l'équipage une fraction de butin différente et de numérateur 1, décroissante selon l'ordre hiérarchique : ainsi le capitaine a la plus grosse part, son second une part moins importante et ainsi de suite.

Si la répartition n'est pas possible en respectant cette règle, tout le butin est restitué aux malheureuses victimes.

Comment s'opère le partage si les pirates sont 3 ? S'ils sont 4 ? Et s'ils ne sont que 2 ?



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.